



# PALM A LA DEMANDE MOUGINS

## FORMULAIRE D'ADHESION

Le **PALM A LA DEMANDE (PAD)** est le service de lignes de bus à la demande qui remplacent ou complètent les lignes régulières PALM BUS sur le territoire des Pays de Lérins, et en particulier sur le secteur mouginois. Utilisable uniquement sur réservation, ce service fonctionne sur un principe d'itinéraires et horaires fixes, du lundi au samedi.

Avant de pouvoir réserver, il est toutefois **obligatoire d'avoir adhéré au service PAD** (cotisation annuelle de 9,00 €). Afin de valider cette adhésion, voici les étapes à suivre :

### 1 Renseigner les informations suivantes :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Complément Adresse : .....

Code Postal et Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable\* : .....

Mail : .....@.....

### 2 Joindre au formulaire et règlement dûment remplis les pièces suivantes :

- 1 photo d'identité récente (format 3cm x 3 cm),
- 1 photocopie de la pièce d'identité
- 1 attestation de domicile : quittance de loyer ou facture EDF
- 1 chèque de 9,00 € libellé à l'ordre du Trésor Public \*\*

### 3 Envoyer tous les documents au service PAD par courrier à :

Régie PALM BUS – Service PAD  
Communauté d'agglomération des Pays de Lérins  
Aéroport Cannes – Mandelieu  
Hangar 16 – Bâtiment A  
227 avenue Francis Tonner  
06150 CANNES LA BOCCA

### 4 A réception des éléments, le service PAD adresse par courrier au demandeur une confirmation d'adhésion et sa carte PAD.

\* Pensez à indiquer votre N° de téléphone portable lors de l'adhésion afin d'être informé en temps réel des horaires de passage.

\*\* Les personnes qui ne peuvent payer par chèque devront se rendre dans l'une des agences commerciales PALM BUS pour déposer leur dossier complet et effectuer le règlement par espèces.



# PALM A LA DEMANDE MOUGINS

## CONDITIONS D'UTILISATION

### 1 Les bénéficiaires du PAD

Tout **résident des Pays de Lérins** (Cannes, Le Cannet, Mandelieu-la Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer) ou personne ne résidant pas sur le territoire des Pays de Lérins mais **y travaillant**.

*Attention: le tarif est plus élevé pour les personnes qui ne résident pas ou ne travaillent pas dans la Communauté d'agglomération des Pays de Lérins.*

Afin de répondre au mieux à l'ensemble des demandes, le service PAD établit des critères de priorité selon les motifs de déplacements des demandeurs, à savoir par **ordre de priorité** :

- Travail-scolaire
- Médical
- Administratif
- Loisirs contraints et courses
- Autres.

Le PAD est également **accessible aux Personnes à Mobilité Réduite** (PMR) ayant obtenu leur carte d'adhérent auprès de la Communauté d'agglomération des Pays de Lérins.

### 2 Fonctionnement du PAD

Le PAD MOUGINS fonctionne sur un principe **d'itinéraires et horaires fixes**. La pose et la dépose des clients s'effectuent exclusivement aux points d'arrêt du réseau PALM BUS, matérialisés par un marquage au sol et/ou poteau d'arrêt. Ce sont, ainsi, **7 lignes PAD qui desservent le territoire mouginois**.

### 3 Conditions de réservation du PAD

Les conditions de **réservation** au service PAD sont précises, à savoir :

- pour un départ le matin → réservation jusqu'à 16h00 la veille ;
- pour un départ l'après-midi → réservation jusqu'à 10h00 le matin.

Lors d'une réservation, il est demandé à l'utilisateur :

- son nom,
- son numéro de Carte d'adhérent PAD,
- l'heure et le lieu du trajet.

Pour toute réservation : au **06 26 598 109** (du lundi au samedi de 9h00 à 18h00)  
ou sur **[www.palmaalademande.fr/mougins](http://www.palmaalademande.fr/mougins)**

**Le + PAD** : possibilité de réserver des trajets jusqu'à 1h avant la course (sous réserve de disponibilité).

*Attention: une **réservation tardive** risque toutefois d'aboutir à une réponse négative de la part du service de réservation. Dans le meilleur des cas, si des disponibilités existent, une tarification majorée est appliquée à l'utilisateur.*

*Cas du déplacement régulier: il s'agit de déplacement pour le motif travail/études/soins. Ce trajet doit être fréquent et prévu sur une période maximum d'un mois, avec des horaires, jours et lieux de départ/arrivée identiques d'une semaine sur l'autre.*

## 4 Conditions d'annulation du PAD

Les conditions d'**annulation** au service PAD sont les mêmes que pour la réservation, à savoir :

- pour un départ le matin → annulation jusqu'à 16h00 la veille ;
- pour un départ l'après-midi → annulation jusqu'à 10h00 le matin.

Pour toute annulation : au **06.26.598.109** (du lundi au samedi de 9h00 à 18h00)

ou sur **[www.palmaalademande.fr/mougins](http://www.palmaalademande.fr/mougins)**

Attention : en cas de **non-respect du délai** de prévenance ou d'un **voyage non effectué et non-annulé**, une pénalité de 6,00 € sera appliquée. En l'absence du paiement de cette dernière, l'utilisateur pourra être suspendu du service PAD jusqu'à régularisation. **Au-delà de 6 déplacements inutiles ou d'annulations tardives**, l'utilisateur sera radié du service.

Cas du déplacement régulier : un trajet régulier peut être annulé ponctuellement mais ne peut être modifié. En cas d'annulation répétée, l'utilisateur pourra être suspendu du service PAD.

## 5 Tarifs et paiement du PAD

Coût de l'adhésion annuelle au service PAD : 9,00 €

Coût d'un trajet simple\* sur le PAD :

☐ Personne résidant ou travaillant sur le territoire des Pays de Lérins : **1,50 €**

☐ Personne étant ni résidente, ni active sur le territoire des Pays de Lérins : **3,00 €** (soit 2 tickets)

Titres acceptés sur le service PAD :

- le ticket à l'unité vendu à bord ;
- la carte 10 voyages vendue à bord (10,00 €) ;
- la carte PALM BUS préalablement rechargée (tout type d'abonnement).

Attention : avec le ticket à l'unité ou la carte 10 voyages (ou le Pass Scolaire), la **correspondance** est possible entre le PAD et les autres lignes PALM BUS **dans la limite d'une heure** après la validation. Elle est illimitée pour les autres abonnements.

**A noter** : l'accès est gratuit pour les accompagnateurs dits « obligatoires », les animaux de compagnie autorisés (Cf. règles utiles) et bagages/paquets peu encombrants.

\*Par trajet simple, on entend le service réalisé entre la prise en charge et la dépose du voyageur. Le retour constitue lui-même un autre trajet.

## 6 Règles utiles dans le PAD

**A** Pour le bon fonctionnement du service, **le conducteur ne peut attendre le client au-delà de l'heure convenue**. Des retards feront l'objet d'une mise en garde de la part de l'exploitant, pouvant aboutir à la suspension du service. En revanche, il est demandé au **client d'attendre jusqu'à 10 minutes au-delà de l'heure** convenue. Passé ces 10 minutes, le service PAD a l'obligation de prévenir l'utilisateur par téléphone.

**B** Toujours **faire signe** au conducteur pour qu'il marque l'arrêt, notamment à un point de rendez-vous.

**C** Tout titre doit être **validé à chaque montée** dans le véhicule et présenté lors des opérations de contrôle.

**D** L'abonnement est établi au nom de l'utilisateur et, de ce fait, est **rigoureusement personnel**.

**E** En cas de perte, vol ou de détérioration d'un titre, **aucun échange ou remboursement** ne sera effectué. L'adhérent devra alors s'acquitter d'une nouvelle cotisation de 9,00 €.

**F** Les **objets trouvés** dans les véhicules seront, dès le lendemain de leur découverte, centralisés au siège d'exploitation PAD où ils pourront être récupérés sur justificatif, ou sur demande lors d'un nouveau déplacement.

**G** En cas de changement de numéro de téléphone, mail ou adresse, il est nécessaire de **prévenir le service PAD ou le transporteur des nouvelles coordonnées**.

**H** **Les conditions d'accompagnement** des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) adhérentes au PAD varient selon leur nature :

- accompagnant obligatoire : seule la Commission des Pays de Lérins fournit l'autorisation. Sur délivrance de celle-ci, il voyage gratuitement après avoir été signalé lors de la réservation et doit être apte à gérer le handicap de l'adhérent.
- accompagnant facultatif : il voyage dans la limite des places disponibles au prix d'un ticket normal.

- I** Les enfants de **moins de trois ans ne sont pas acceptés** à bord du service PAD. Les enfants de **moins de dix ans doivent être accompagnés** d'un adulte, qui l'indique lors de la réservation afin que le transporteur prévoise l'équipement du système de sécurité nécessaire.
- J** A l'exception des chiens servant de guide - lesquels sont admis gratuitement -, **la présence des animaux est interdite** à bord des véhicules. Sont seulement autorisés les animaux qui tiennent dans une cage ou un panier fermé pouvant tenir sur les genoux. Leur transport est alors payant.
- K** A bord du véhicule, les utilisateurs doivent **se conformer aux instructions de sécurité** (ceinture, fixation du fauteuil). Toute opposition à cette disposition entraîne le refus de l'exploitant d'effectuer le transport et la radiation du service.
- L** Toute personne qui, par son comportement, risquerait d'incommoder les autres voyageurs ou d'apporter un trouble à l'ordre public dans le véhicule **pourra se voir refuser de manière provisoire ou permanente** l'accès au service PAD. Il est notamment interdit de fumer ou de monter à bord en état d'ébriété.
- M** Il est **interdit d'introduire à bord des matières dangereuses** susceptibles d'incommoder les autres passagers ou celles dont la possession est pénalement poursuivie.
- N** La prise en charge de bagages ou colis **peu encombrants portés par l'utilisateur est autorisée** dans la limite de capacité des véhicules, sous l'entière responsabilité du propriétaire.

## 7 Demande d'information ou réclamation pour le PAD

Toute demande peut être adressée au service PAD à :

Téléphone : **06 12 93 04 15**

Site internet : **palmbus.fr** (rubrique « PAD Mougins »)

Mail : **pad@palmbus.fr**

Courrier :

**Régie PALM BUS - Service PAD**

**Communauté d'agglomération des Pays de Lérins**

**Aéroport Cannes-Mandelieu - Hangar 16 - Bâtiment A**

**227 avenue Francis Tonner**

**06150 CANNES LA BOCCA**

## 8 Acceptation du présent règlement

- J'ai lu et accepte les termes et conditions générales d'utilisation du service PALM A LA DEMANDE Mougins et renvoie mon accord signé, ci-dessous :

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Fait à : ..... le : ..... / ..... / .....

Signature :